

Publier, le 11 avril 2025

NEUVECELLE

Enlèvement conteneurs roulants – rattachement point d'apport volontaire

Madame, Monsieur,

La CCPEVA et votre commune œuvrent à harmoniser la collecte des déchets sur votre secteur.

Les conteneurs d'ordures ménagères, de tri et de cartons situés :

- sur la rue du Lac ① ② ③

seront retirés le jeudi 24 avril 2025 dans la journée.

Vos sacs d'ordures ménagères, vos emballages recyclables et cartons ondulés peuvent-être déposés dans ces conteneurs jusqu'au mercredi 23 avril 2025.

Vous pourrez dès lors déposer vos sacs d'ordures ménagères et vos emballages recyclables dans les colonnes enterrés sur la rue du Lac à l'emplacement **A** et vos cartons ondulés à l'emplacement **B**

Nous vous rappelons que tout dépôt sauvage, autour des conteneurs ou dans la nature, constitue une infraction répréhensible (réf articles R.632-1 et 635-8).

Nous vous remercions de votre participation et engagement à la protection de l'environnement

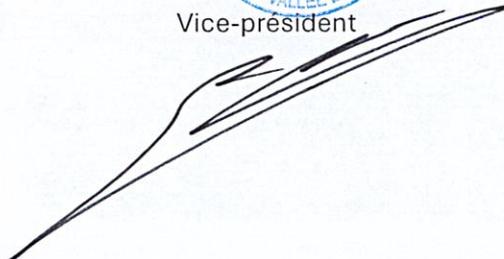
Le service Prévention et Gestion des Déchets reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, à l'adresse suivante : spgd@cc-peva.fr.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

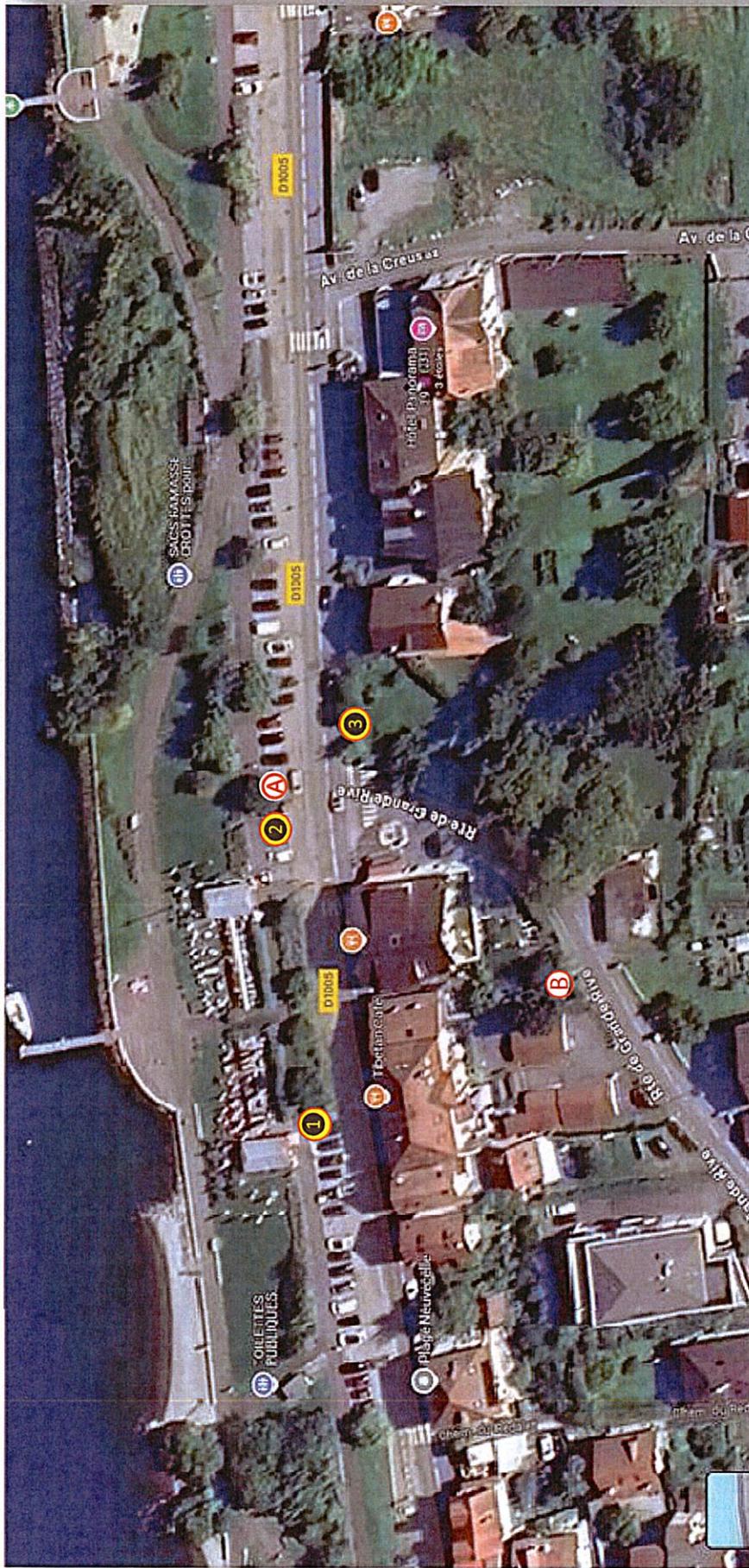
Pour la Présidente et par délégation



Renato GOBBER
Vice-président



INFORMATIONS INTERCOMMUNALES



Légende



Points de collecte constitués de conteneurs d'ordures ménagères, de tri et cartons qui vont être supprimés

Point d'apport volontaire constitué de conteneurs aériens mis à disposition des habitants pour l'évacuation de leurs ordures ménagères, emballages/papiers et verre.

Point d'apport volontaire constitué d'un conteneur aérien mis à disposition des habitants pour l'évacuation de leurs cartons ondulés

Tibetan Café
Hostellerie du lac
le Panorama
information faite le 11/04/2025